

# Conditions Générales d'Utilisation et de Vente

– PLANEXPLORA –

---

## PREAMBULE

PLANEXPLORA (ci-après « **SOCIETE** »), SAS, au capital social de 10 000 €, dont le siège social est situé au 2 rue de la Mabilais 35000 RENNES, immatriculée au numéro 988 171 294 R.C.S. Rennes, représentée par sa Présidente Madame Pauline PINARD, et sa Directrice Générale, la SAS Quentin Machard, elle-même représentée par Monsieur Quentin MACHARD, a développé une plateforme d'organisation de voyage intitulée Planexplora (ci-après « **PLANEXPLORA** »), accessible via le site internet suivant : <https://planexplora.com/>.

PLANEXPLORA permet aux voyageurs (ci-après « **VOYAGEURS** ») d'organiser de manière autonome leur séjour à travers un échange interactif sur-mesure (ci-après « **SERVICE** ») avec un expert de la/des destination(s) envisagée(s), professionnel dans le secteur du tourisme (ci-après « **PLANEXPERT** »), offrant ainsi une expérience de voyage personnalisée.

Dans le cadre des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (ci-après les « **CGUV** »), la SOCIETE et le VOYAGEUR seront individuellement dénommés la « **PARTIE** » et collectivement les « **PARTIES** ».

Toute réservation d'un SERVICE par un VOYAGEUR via PLANEXPLORA implique l'acceptation pure et simple des présentes CGUV.

### 1. OBJET

Les présentes CGUV ont pour objectif d'encadrer la relation contractuelle entre la SOCIETE et les VOYAGEURS et de fixer les droits et obligations des PARTIES dans le cadre de l'utilisation de PLANEXPLORA, de l'accès au SERVICE et de la mise en relation avec les PLANEXPERTS.

### 2. DURÉE

Les présentes CGUV s'appliquent pendant une durée de douze (12) mois, reconductible pour des périodes de même durée.

### 3. DESCRIPTION DE PLANEXPLORA

Dans le cadre de la fourniture du SERVICE, PLANEXPLORA octroie aux VOYAGEURS la possibilité d'être mis en relation avec des PLANEXPERTS afin de bénéficier de conseils personnalisés.

Les PLANEXPERTS interviennent uniquement à titre de conseil et n'effectueront aucune réservation et aucune démarche en lieu et place des VOYAGEURS.

### 3.1.ACCES AU SERVICE

Le SERVICE est accessible sur le site PLANEXPLORA, via la page de réservation accessible par un lien dédié, après le renseignement par le VOYAGEUR d'un certain nombre d'informations et le paiement d'un montant forfaitaire selon les modalités décrites en clause 4.

La SOCIETE met tout en œuvre pour proposer un PLANEXPERT correspondant à la destination souhaitée par le VOYAGEUR, sans toutefois pouvoir garantir la disponibilité d'un PLANEXPERT pour chaque demande. A ce titre, la SOCIETE se réserve le droit de refuser toute demande sans avoir à justifier sa décision.

### 3.2.COMPOSITION DU SERVICE

3.2.1. La fourniture du SERVICE s'opère sous la forme de plusieurs offres commerciales (ci-après « **BUNDLE(S)** »), dont les caractéristiques précises, les contenus associés et les modalités tarifaires sont librement consultables par le VOYAGEUR sur PLANEXPLORA.

Ces offres peuvent être modifiées à tout moment par la SOCIÉTÉ, sans préavis, étant précisé que les conditions applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.

3.2.2. La fourniture du SERVICE s'organise comme suit, selon le BUNDLE choisi :

**1/ Un questionnaire** : mis à disposition du VOYAGEUR, lui permettant de renseigner, en amont, des informations clés relatives à son voyage, par exemple :

- Destination souhaitée ;
- Dates envisagées ;
- Préférences de voyage (randonnées, plages, sport, etc.) ;
- Itinéraire souhaité.

Le VOYAGEUR pourra y joindre un document retraçant son projet d'itinéraire.

**2/ Indication de disponibilités** : après avoir complété le questionnaire, le VOYAGEUR communique ses créneaux de disponibilité pour la visio-voyage.

**3/Analyse des réponses au questionnaire et des disponibilités** : par le PLANEXPERT sélectionné afin de proposer un échange pertinent. Le PLANEXPERT transmet, dans un délai raisonnable, plusieurs créneaux de visio-voyage parmi ceux communiqués par le VOYAGEUR.

**4/ Réservation de la visio-voyage** : par le VOYAGEUR après validation de l'un des créneaux proposés par le PLANEXPERT. La visio-voyage sera accessible par un lien envoyé par email au VOYAGEUR.

La visio-voyage est une session interactive en visioconférence entre le VOYAGEUR (et, le cas échéant, ses co-voyageurs invités) et le PLANEXPERT, d'une durée variable en fonction du BUNDLE choisi, pendant laquelle le VOYAGEUR peut poser toutes ses questions au PLANEXPERT.

Le VOYAGEUR est libre d'annuler sa demande de réservation tant que celle-ci n'a pas été dûment acceptée par le PLANEXPERT.

Une fois validée par le VOYAGEUR et le PLANEXPERT, la visio-voyage est définitivement due et aucun remboursement ne sera accordé, elle pourra cependant être librement modifiée par le VOYAGEUR sous réserve de la disponibilité du PLANEXPERT et en tout état de cause au plus tard quinze (15) jours avant sa date.

**5/ En fonction du BUNDLE choisi, établissement et mise à disposition d'une fiche pratique personnalisée** : reprenant les éléments abordés durant la visio-voyage Cette fiche pratique sera rédigée par le PLANEXPERT à partir de la retranscription des échanges de la visio-voyage par un outil intégrant l'intelligence artificielle, selon les modalités décrites en clause 3.3.

A l'issue de la visio-voyage, un replay sera mis à disposition du VOYAGEUR pendant une durée d'un (1) mois.

Toute demande d'échange supplémentaire avec un PLANEXPERT fera l'objet d'une facturation complémentaire selon les conditions tarifaires en vigueur.

Parallèlement à la visio-voyage, et selon les spécificités de chaque BUNDLE, le VOYAGEUR aura la possibilité de poser des questions écrites via un chat dédié auxquelles un PLANEXPERT répondra par une courte capsule vidéo accessible par le VOYAGEUR et, le cas échéant, ses co-voyageurs invités, pendant un (1) mois.

3.2.3. PLANEXPLORA permet également de réserver le SERVICE sous la forme d'une carte cadeau dont les caractéristiques sont décrites comme suit :

- Valable un (1) an après la date d'achat ;
- Permettant au bénéficiaire de réserver le SERVICE pendant toute la durée de validité de la carte cadeau ;
- Pour une destination au choix du bénéficiaire, qui peut être modifiée jusqu'au jour de la réservation ;
- Envoyée par email à l'acheteur qui pourra l'imprimer ou la transmettre en version digitale au bénéficiaire, lui conférant un code unique utilisable sur PLANEXPLORA.

L'expiration d'une carte cadeau ne donnera lieu à aucune prolongation et aucun remboursement de la part de la SOCIETE, au même titre que la perte du code unique.

### **3.3. USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

Dans le cadre du SERVICE, la fiche pratique personnalisée est rédigée par le PLANEXPERT sur la base de la retranscription de la visio-voyage. Cette retranscription est générée à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle permettant de convertir les échanges verbaux en un rapport textuel structuré.

3.3.1. La SOCIÉTÉ s'engage à utiliser des outils d'intelligence artificielle conformes à la réglementation applicable, et notamment au Règlement européen sur l'intelligence artificielle («

IA Act »), ainsi qu'aux réglementations relatives aux données à caractère personnel, dans les conditions décrites en clause 7.

Toutefois, le VOYAGEUR reconnaît que les technologies d'intelligence artificielle évoluent constamment et que la SOCIÉTÉ ne peut garantir l'absence totale d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes dans les résultats produits. En conséquence :

- La fiche pratique est fournie à titre indicatif et ne saurait être considérée comme un document contractuel opposable ;
- Le VOYAGEUR est invité à vérifier les informations contenues dans la fiche pratique.

3.3.2. Afin d'assurer la production et l'amélioration des fiches pratiques, la visio-voyage sera alors enregistrée et traitée par un outil d'intelligence artificielle.

De ce fait, le VOYAGEUR reconnaît et accepte expressément que :

- L'enregistrement vise exclusivement à permettre la retranscription automatisée de la visio-voyage et la mise à disposition du replay, il ne sera en aucun cas utilisé à d'autres fins (promotionnelles, commerciales, etc.), sauf convention contraire, expresse et préalable ;
- L'enregistrement sera supprimé automatiquement dans un délai d'un (1) mois à l'issue de la visio-voyage ;
- Les données à caractère personnel incluses dans l'enregistrement de la visio-voyage seront traitées dans les conditions décrites en clause 7.

#### **3.4. DISPONIBILITE DE PLANEXPLORA**

L'accès à PLANEXPLORA est possible 24 heures/24 et 7 jours/7, sous réserve de la survenance d'un cas de force majeure, d'une éventuelle panne et de toute opération de maintenance nécessaire au bon fonctionnement de PLANEXPLORA. A ce titre, la SOCIETE est tenue d'une obligation de moyens.

Les VOYAGEURS reconnaissent que les informations qui y transitent et/ou y sont stockées peuvent être interceptées ou altérées indépendamment de la volonté de la SOCIETE.

La SOCIETE ne garantit pas un accès continu, sans interruption ou sans erreur. Aucun dédommagement ou remboursement ne sera dû en cas d'indisponibilité, même prolongée.

Nonobstant toute disposition contraire des CGUV, les VOYAGEURS reconnaissent et acceptent que la disponibilité de PLANEXPLORA est notamment liée à la disponibilité des services de connexion au réseau Internet et aux autres fonctions du réseau Internet et que les capacités de transmission du réseau Internet, de par leur complexité de fonctionnement, peuvent être inégales et incertaines. Par conséquent, la responsabilité de la SOCIETE ne pourra pas être retenue en cas de manquement à une déclaration, une garantie ou un engagement des CGUV qui résulterait ou serait lié à l'indisponibilité des services de connexion au réseau Internet ou des autres fonctions du réseau Internet.

## **4. MODALITES FINANCIERES**

### **4.1. LES MODALITES DE SOUSCRIPTION AU SERVICE**

La souscription au SERVICE est conditionnée au paiement d'une somme forfaitaire.

### **4.2. LES MODALITES FINANCIERES ET DE PAIEMENT**

La souscription au SERVICE ne sera effective qu'après le paiement de la somme forfaitaire correspondant au BUNDLE choisi par le VOYAGEUR, selon les modalités décrites ci-après. Les tarifs librement fixés par la SOCIETE et affichés sur PLANEXPLORA s'entendent en euros TTC.

Toutes les taxes seront facturées en sus au taux en vigueur à la date de paiement.

Chaque forfait est individuel et correspond à la mise en relation avec un (1) seul PLANEXPERT. Une fois que le créneau de la visio-voyage a été validé par le VOYAGEUR et le PLANEXPERT, la souscription au SERVICE ne pourra être résiliée et donner lieu à quelconque remboursement de la part de la SOCIETE.

Tous les paiements seront effectués sur PLANEXPLORA, par l'intermédiaire du prestataire de service de paiement Stripe.

## **5. OBLIGATIONS Des parties**

### **5.1. OBLIGATIONS DU VOYAGEUR**

Le VOYAGEUR s'engage à utiliser PLANEXPLORA de manière légale, conforme à sa destination ainsi qu'aux présentes CGUV et pour son usage strictement personnel. De fait, il s'engage à ne pas faire de PLANEXPLORA un usage à des fins professionnelles, commerciales ou promotionnelles, sauf accord exprès de la SOCIETE.

Le VOYAGEUR s'oblige à observer un comportement raisonnable sur PLANEXPLORA, notamment envers le PLANEXPERT, prohibant les propos et contenus injurieux, discriminants, diffamatoires, sexistes, haineux, autrement illicites ou inappropriés.

Au stade de l'envoi du questionnaire le VOYAGEUR peut, à titre facultatif, transmettre un document retraçant son projet d'itinéraire. Il s'engage expressément à ce que ce document soit exempt de toute anomalie, code malveillant, virus, logiciel espion, etc. Il fera alors ses meilleurs efforts pour prendre les précautions nécessaires, notamment par l'utilisation d'un anti-virus à jour.

À ce titre, le VOYAGEUR garantit la SOCIÉTÉ et le PLANEXPERT contre l'intégralité des conséquences dommageables, matérielles ou immatérielles, éventuellement causées par ce document.

### **5.2. OBLIGATIONS DE LA SOCIETE**

#### **5.2.1. OBLIGATIONS GENERALES**

La SOCIETE fera ses meilleurs efforts pour fournir PLANEXPLORA selon les caractéristiques, notamment de disponibilité, formulées ci-avant. A ce titre, la SOCIETE est tenue à une obligation de moyens.

La SOCIETE se réserve le droit, si elle a connaissance de quelconque contenu ne respectant pas la loi, les bonnes mœurs, ou encore les présentes CGUV et notamment la clauses 5.1, de discrétionnairement interrompre ou suspendre l'accès au VOYAGEUR à son espace voyageur sans que cela ne donne lieu à quelconque remboursement.

En tout état de cause, dans le cadre de l'exécution du SERVICE, le rôle de PLANEXPLORA est strictement limité à celui d'un intermédiaire technique entre le VOYAGEUR et le PLANEXPERT.

### **5.2.2. INDEPENDANCE DES PLANEXPERTS**

La SOCIETE veille à sélectionner des PLANEXPERTS (*guides, auteurs de guides de voyage, agents de voyage locaux, représentants d'offices de tourisme, créateurs de contenu ambassadeurs de leur région, gestionnaires d'hébergements touristiques, etc.*) compétents, francophones, normalement diligents, et bénéficiant d'une connaissance approfondie de leur destination.

Toutefois, chaque PLANEXPERT est indépendant et seul responsable de ses propos et des conseils qu'il prodigue. De fait, la SOCIETE est tenue à une obligation de moyens dans le choix des PLANEXPERTS et son rôle se limitant à la mise en relation, elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la qualité des recommandations fournies par le PLANEXPERT au VOYAGEUR.

### **5.2.3. ACCEPTATION ET MODIFICATION DES CGUV**

Les CGUV constituent un accord ayant force obligatoire. Ces CGUV sont accessibles à tout moment sur PLANEXPLORA et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

La SOCIETE est susceptible de mettre à jour, de modifier et ajouter des fonctionnalités à PLANEXPLORA ainsi que de modifier les noms des fonctionnalités et les modalités techniques aux termes desquelles elles sont mises à disposition. Toute modification des présentes CGUV sera notifiée aux VOYAGEURS par email. Les VOYAGEURS n'ayant qu'un droit d'utilisation de PLANEXPLORA, ne peuvent s'opposer à ces modifications, qui peuvent de ce fait intervenir de manière unilatérale à l'initiative de la SOCIETE.

Les CGUV modifiées entrent en vigueur dix jours (10) à compter de la date d'envoi de la notification et sont, à l'issue de ce délai, opposables aux VOYAGEURS.

### **5.2.4. GARANTIE DE SECURITE**

La SOCIETE fera ses meilleurs efforts pour mettre PLANEXPLORA à disposition en respectant les règles de l'art afin de ne pas altérer les données.

Le VOYAGEUR reconnaît être informé qu'en l'état de la technique il est strictement impossible de garantir entre autres :

- l'absence d'intrusion malveillante dans son système d'information ;
- l'absence de destruction ou d'altération, notamment par virus et/ou modification des données, des logiciels et progiciels utilisés par PLANEXPLORA ;

- l'absence de fluctuations de la bande passante et d'aléas émanant du fournisseur d'accès.

La SOCIÉTÉ communique au VOYAGEUR un lien d'accès unique et sécurisé permettant de rejoindre la visio-voyage. Ce lien est strictement réservé à l'usage personnel du VOYAGEUR, qui s'engage à en préserver la confidentialité et à ne le divulguer à aucun tiers.

Le VOYAGEUR reconnaît qu'il est pleinement responsable de toute utilisation frauduleuse, abusive ou non autorisée de ce lien, y compris si elle résulte d'une négligence.

Lorsque le VOYAGEUR souhaite associer un ou plusieurs co-voyageurs à la visio-voyage, il doit procéder à leur invitation exclusivement via l'espace dédié sur PLANEXPLORA. Toute invitation transmise autrement, notamment par le partage du lien personnel, est strictement interdite.

En cas d'accès non autorisé ou de diffusion du lien à des tiers non invités, la SOCIETE se réserve le droit de suspendre la session sans remboursement, ou de facturer des frais supplémentaires, selon les conditions tarifaires en vigueur.

#### **5.2.5. OBLIGATION D'INFORMATION**

La SOCIETE donnera au VOYAGEUR toute information utile sur PLANEXPLORA permettant le bon déroulement de l'expérience sur la plateforme, notamment via un encart de chat dédié disponible sur toutes les interfaces de PLANEXPLORA.

Si le VOYAGEUR ne suivait pas les conseils et mises en garde formulés par la SOCIETE, il assumera alors les conséquences de ses choix.

## **6. Propriété intellectuelle**

La SOCIETE déclare disposer de tous les droits nécessaires à l'exécution conforme de ses obligations contractuelles. De ce fait, la SOCIETE conserve l'ensemble des droits qu'elle détient sur PLANEXPLORA, ses codes sources, sa charte graphique, ses interfaces, son savoir-faire, ses marques et logos ainsi que toutes les documentations associées.

Les fiches pratiques personnalisées sont protégées par la propriété intellectuelle, de sorte que le VOYAGEUR reconnaît ne bénéficier que d'un droit d'utilisation strictement personnel, excluant toute reproduction, diffusion ou partage, notamment sur des forums, blogs, réseaux sociaux ou plateformes concurrentes.

La SOCIÉTÉ consent au VOYAGEUR un droit d'utilisation limité, personnel, non-exclusif, non-cessible et non-transférable de PLANEXPLORA, aux seules fins de fourniture du SERVICE. A ce titre, le VOYAGEUR reconnaît qu'il ne peut utiliser PLANEXPLORA que dans le périmètre du SERVICE, pour ses besoins personnels et pour son propre compte, à l'exclusion de toute utilisation pour compte de tiers.

Le VOYAGEUR s'engage à :

- Ne pas reproduire, d'une façon permanente ou provisoire, le code source de PLANEXPLORA en tout ou en partie par tout moyen et sous toute forme ;
- Ne pas traduire, adapter, arranger, ou procéder à tout autre modification de PLANEXPLORA ;

- Ne pas commercialiser d'une quelconque manière, à titre gratuit ou onéreux, PLANEXPLORA ou sa copie, y compris la location.

Toute utilisation non conforme à ce qui précède expose le VOYAGEUR à des sanctions légales pour contrefaçon, conformément aux articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

## 7. Droit à l'image

Le VOYAGEUR consent préalablement à la captation d'images et d'enregistrements audiovisuels de la visio-voyage, conformément à l'article 9 du Code civil. Le droit à l'image implique des droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et de diffusion (vidéo, audio, nom ou pseudonyme utilisé dans la visio-voyage, date).

Cette autorisation est consentie pour une durée de 5 ans, à compter de l'obtention du consentement exprès.

La SOCIETE s'engage à enregistrer les images pour les seules finalités limitées de communication et de promotion sur les réseaux sociaux, site internet ou tout autre support de communication externe ou interne.

La SOCIETE s'engage à ne diffuser aucun contenu sans avoir obtenu au préalable un consentement écrit, obtenu par formulaire dédié. Après obtention, la SOCIETE s'engage à n'utiliser les captations qu'aux fins précitées. Le VOYAGEUR peut retirer son autorisation à tout moment par écrit.

## 8. Traitement des Données

La SOCIETE agit en qualité de responsable de traitement conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, en particulier le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 (ci-après, « **RGPD** »).

Dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de PLANEXPLORA et notamment concernant la fourniture du SERVICE, la SOCIETE a un intérêt légitime à traiter les données à caractère personnel des VOYAGEURS. La SOCIETE collecte notamment des données d'identification et de contact (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone).

Dans le cadre de la visio-voyage et notamment sa retranscription à l'aide d'outils d'intelligence artificielle, la SOCIETE collecte également l'image et la voix des VOYAGEURS qui y consentent, ainsi que les informations, pouvant constituer des données à caractère personnel, qu'ils transmettent au PLANEXPERT.

Le VOYAGEUR est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données et contenus qu'il transmet à la SOCIETE.

La SOCIETE s'engage à ne collecter que les données à caractère personnel strictement nécessaires au regard des finalités susvisées, et à les stocker sur des serveurs localisés dans des pays du territoire de l'Union Européenne.

La SOCIETE s'engage à ne traiter les données à caractère personnel qu'aux fins de fourniture et de gestion de PLANEXPLORA et conformément à ses engagements contractuels et à la réglementation en vigueur. La SOCIETE s'assure que l'accès aux données à caractère personnel traitées est limité au personnel strictement habilité et qu'elles soient conservées pour une durée strictement nécessaire à l'exécution du SERVICE.

La SOCIETE s'engage à préserver la confidentialité ainsi que l'intégrité des données à caractère personnel, y compris par son personnel autorisé à traiter les données à caractère personnel. La SOCIETE s'assure que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel se sont personnellement engagées à respecter la confidentialité desdites données ou sont soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

La SOCIETE met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité et protéger les données à caractère personnel contre l'altération, la perte, la destruction, la divulgation non autorisée et/ou l'accès non autorisé de manière accidentelle ou illicite. La SOCIETE s'engage à notifier et indiquer la nature de la violation, le nombre estimé de personnes concernées par la violation, les coordonnées du point de contact capable de fournir des informations relatives à la violation, les conséquences probables et les mesures prises pour atténuer les éventuelles conséquences de la violation toute violation de données dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.

Au titre de l'exécution du SERVICE, chaque PLANEXPERT sera considéré comme sous-traitant au sens du RGPD et s'engage à respecter les obligations qui lui incombent.

## **9. Responsabilité**

La SOCIETE déclare être régulièrement assurée.

Les PARTIES conviennent que la responsabilité de la SOCIETE, quelle qu'en soit le fondement, ne pourra être engagée que pour des dommages directs subis par le VOYAGEUR du fait d'une faute contractuelle imputable à la SOCIETE et dûment démontrée.

Quelles que soient les circonstances, la SOCIETE ne sera en aucun cas responsable :

- des dommages indirects ;
- d'une utilisation anormale, illégale et/ou non-conforme de PLANEXPLORA par un VOYAGEUR ;
- d'une carte cadeau expirée ;
- d'un code unique égaré ;
- d'une inadéquation entre les souhaits et attentes du VOYAGEUR et les recommandations et conseils reçus du PLANEXPERT ;
- des propos ainsi que du contenu des recommandations et conseils prodigués par le PLANEXPERT, même en cas d'erreur, d'omission, et/ou de fausse information ;
- des erreurs, omissions et/ou fausses informations inhérents aux outils intégrant l'intelligence artificielle ;

- de quelconque événement, y compris la force majeure, qui contraindrai le VOYAGEUR à annuler son voyage eu égard au paiement du SERVICE ;
- de défaut du système informatique du VOYAGEUR qui compromettrait l'accès à PLANEXPLORA ;
- d'une impossibilité d'accès à PLANEXPLORA non imputable à la SOCIETE ;
- des pertes de chiffre d'affaires, bénéfiques ou d'économies escomptées, pertes de données ou frais de mise en œuvre de technologies ou services de substitution même si la SOCIETE a eu connaissance de la possibilité de survenance de tels dommages ;
- plus globalement, des dommages dans la survenance desquels est intervenu tout manquement aux présentes CGUV d'un VOYAGEUR ou le fait d'un tiers ;
- de toute prestation non-exécutée par la SOCIETE ;
- du contenu des informations transmises par le VOYAGEUR et ce, à quelque titre que ce soit.

La SOCIETE n'est aucunement responsable de toute conséquence de la relation entre le VOYAGEUR et le PLANEXPERT de sorte que la responsabilité de la SOCIETE ne saurait être recherchée en cas de recours exercé par l'un envers l'autre.

Les stipulations du présent article survivent à l'expiration et à la rupture des CGUV pour quelque raison que ce soit.

## **9. Divers**

### **9.1. FORCE MAJEURE**

Les PARTIES ne seront pas responsables de perte, de dommage, de retard, d'une non-exécution ou d'une exécution partielle résultant directement ou indirectement d'une cause pouvant être interprétée par un tribunal français comme un cas de force majeure (soit un « Cas de Force Majeure »). De plus, les PARTIES conviennent qu'un Cas de Force Majeure inclura notamment les événements suivants : attentats, actes ou omissions d'une autorité publique, agitations, rébellions, insurrections, émeutes, actes de terrorisme, pandémie, guerres, déclarées ou non, actes d'une nature similaire, catastrophes naturelles.

La PARTIE dont l'exécution des obligations est empêchée par un Cas de Force Majeure sera déchargée de ses obligations aussi longtemps que ce dernier persiste et continuera de prendre des mesures raisonnables pour en reprendre l'exécution. Elle en informera immédiatement l'autre PARTIE par tout moyen et décrira, à un niveau de détail suffisant, les circonstances qui sont à l'origine du Cas de Force Majeure.

### **9.2. CESSION**

La SOCIETE pourra céder les ensembles contractuels à toute personne morale poursuivant l'activité de la SOCIETE dans le cas d'une fusion, acquisition, ou de vente de la totalité, ou d'une partie substantielle des actifs de la SOCIETE.

### **9.3. INDEPENDANCE**

Chacune des PARTIES conserve sa pleine et entière indépendance.

Aucune disposition de ces CGUV ne pourra être considérée ou interprétée comme créant une société commune entre les PARTIES, une relation employeur-employé ou établissant une relation mandant-mandataire.

#### **9.4. SOUS-TRAITANCE**

Pour la mise en œuvre de PLANEXPLORA, la SOCIETE pourra faire appel à plusieurs sous-traitants.

#### **9.5. NULLITE**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGUV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application de dispositions légales, réglementaires ou suite à une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations des présentes CGUV demeureront en vigueur.

#### **10. Règlement à l'amiable**

En cas de litige, différend ou réclamation né du ou relatif aux présentes CGUV (et notamment tout litige concernant leur validité, interprétation, les manquements ou la rupture (ci-après le « Litige »), les PARTIES tenteront avant de soumettre un tel Litige à la juridiction visée à l'article « Loi applicable et compétence territoriale » de trouver une solution amiable à leur Litige.

Tout d'abord, l'une des PARTIES adressera à l'autre PARTIE une demande de réunion de conciliation par lettre recommandée avec avis de réception (ci-après la « Notification de conciliation »).

Si un accord est trouvé dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la Notification de conciliation, il devra être formalisé par écrit et signé par les PARTIES. Un tel accord écrit et signé sera considéré comme un avenant.

A défaut d'avoir trouvé une solution amiable dans ce délai de trente (30) jours suivant la réception de la Notification de conciliation, les PARTIES recouvrent leurs libertés d'action.

#### **11. Loi applicable et compétence territoriale**

Les présentes CGUV sont régies par le droit français, tant pour les règles de forme que pour les règles de fond. Dans l'hypothèse d'une traduction dans une langue étrangère, seule la version en langue française des CGUV fera foi.

EN CAS DE LITIGE LIE AUX PRESENTES CGUV ET NOTAMMENT A LEUR VALIDITE, LEUR EXECUTION OU LEUR INTERPRETATION, LES PARTIES S'EFFORCERONT DE REGLER LEUR DIFFEREND A L'AMIABLE DANS LES CONDITIONS PREVUES DANS L'ARTICLE « REGLEMENT AMIABLE » CI-DESSUS. A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS LE DELAI PREVU AUDIT ARTICLE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE RENNES (SAUF COMPETENCE EXCLUSIVE RECONNUE A UNE JURIDICTION DIFFERENTE), NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES EN REFERE OU PAR REQUETE.